



## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2012.

Le dix-sept décembre deux mille douze à 18h 30, le conseil municipal de Fleury-sur-Orne légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de M. Marc LECERF, Maire.

### **Présents :**

M. Lecerf, Mme Hoorelbeke, M. Muller, M. Liot, Mme Sueur, M. Letellier, Mme Prieur, M. Leclère, M. Lafage, M. Bruneau, Mme Denis, Mme Perraud, M. Savary (délib. 5 à 11), Mme Lepaon, M. Vrignon, M. Hubert.

### **Absents :**

Mme Broustail (ayant donné pouvoir à Mme Perraud)  
M. Pegeault (ayant donné pouvoir à M. Hubert)  
Mme Baur, M. Alcindor, M. Mauger, Mme Heutte, M. Maurel, Mme Pasquier, Mme Mullier, Mme Touzé, Mme Pomikal.

**Secrétaire de séance :** M. Muller

### **1. IMMEUBLE SITUE 39, ROUTE d'HARCOURT :**

Cet immeuble, proposé à la vente, est la propriété de la Congrégation Notre Dame de la Charité. Il est occupé jusqu'à fin 2012, par un foyer de l'ACSEA. M. le Maire a été saisi de cette opportunité par le cabinet AUMOND-GIBON qui a souhaité s'enquérir de l'intérêt de la collectivité pour ce bien.

Cet ensemble immobilier est composé d'une parcelle de 1 023 m<sup>2</sup> supportant divers bâtiments, et d'une parcelle de 736m<sup>2</sup> à usage de jardin d'agrément. Compte tenu de sa situation, il présente un certain nombre d'atouts et pourrait accueillir le centre socio culturel ou tout autre équipement de la collectivité.

Afin de permettre à M. le Maire de poursuivre la négociation, le conseil municipal l'autorise à faire une offre à hauteur de l'estimation des Domaines.

### **2. TARIFS DE LOCATION DES SALLES :**

La majoration proposée est d'environ 2%.

#### **ESPACE NICOLAS ORESME :**

**Fleurysiens : Particuliers, entreprises :**

Salle	Journée en semaine	Week-end
Deux salles	244 €	485 €
Salle Galilée	185 €	364 €

**Non-fleurysiens : Particuliers, entreprises :**

Salle	Journée en semaine	Week-end
Deux salles	303 €	607 €
Salle Galilée	230 €	456 €

**Associations Fleurysiennes :**

Activité non lucrative	Gratuit
1 <sup>er</sup> repas ou activité lucrative	237 €/week-end
Repas ou activité lucrative suivant	474 €/week-end

**Associations non Fleurysiennes, ou tous autres organismes :**

activité lucrative ou non	593 €/week-end
---------------------------	----------------

Caution 500 €

Adopté à l'unanimité.

**SALLE PASTEUR :**

**Week-end - particuliers :**

Fleurysiens	148 €
Non Fleurysiens	212 €

**Associations Fleurysiennes :**

Activité non lucrative	Gratuit
1 <sup>er</sup> repas ou activité lucrative	82 €/week-end
Repas ou activité lucrative suivant	143 €/week-end

Caution 200 €

Adopté à l'unanimité.

**3. TARIFS DES CONCESSIONS :**

La majoration proposée est également de 2%.

Type de concession	15 ans	30 ans	50 ans
Traditionnelle	100 €	194 €	385 €
Columbarium	385 €	580 €	770 €

Adopté à l'unanimité.

**4. BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2 :**

M. le Maire commente la proposition de modification budgétaire Elle porte uniquement sur le reversement de fiscalité (FPIC). Ce fonds de Péréquation Intercommunal et Communal a été instauré par la loi de Finances 2012 pour d'une part, atténuer les inégalités de richesse sur

le territoire national et, d'autre part compenser sans apport du budget de l'Etat, les premiers effets de la réforme de la taxe professionnelle.

Cette péréquation horizontale comporte un volet dépense et un volet recette, mis en œuvre totalement ou partiellement en fonction de la richesse, communale ou de l'ensemble intercommunale.

## FONCTIONNEMENT

Désignation	Dépenses	Recettes
D -- 73925-01- FPIC	800 €	
R -- 73111 -0 1 - Taxes foncières et d'habitation		800 €
<b>Total fonctionnement</b>	<b>800 €</b>	<b>800 €</b>

Adopté à l'unanimité.

### 5. CONVENTION AVEC CAEN LA MER – MISE A DISPOSITION DE MOYENS :

Caen-la-Mer exerce la compétence « collecte des déchets ménagers » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Considérant qu'à cette date la Communauté d'agglomération n'avait pas encore pu prendre toutes les dispositions nécessaires à la gestion des équipements et services transférés, et qu'il convenait d'assurer la continuité du service public, une convention avait été signée avec la commune afin d'y suppléer temporairement.

Cette convention arrive à expiration au 31 décembre 2012.

Depuis la prise de compétence, et du fait de l'intégration de tout ou partie de ces prestations dans les marchés relatifs à la collecte des déchets ménagers de Caen la Mer, la quasi-totalité des services est dorénavant assurée par Caen la Mer.

Toutefois, la commune de Fleury-sur-Orne assure encore momentanément une prestation annexe qui porte sur la fourniture de tickets restaurant pour les trois agents transférés.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer la nouvelle convention.

### 6. SUBVENTIONS :

Les crédits budgétaires le permettant, Monsieur le Maire propose d'accéder aux demandes suivantes :

- *JSF section boxe full-contact* : 1 500 € afin d'assurer le besoin de trésorerie du prochain gala (championnat d'Europe). En fonction du bilan financier de ce gala cette subvention pourrait être défalquée de la subvention 2013

Adopté à l'unanimité

- *Fleurylège d'arts* : 1 000 €. Il s'agit d'une nouvelle association créée suite à la dissolution de Lire à Fleury. Ce collectif revient pour animer un autre dont le but est d'instaurer du lien social autour d'activités culturelles (balades découvertes, architecturales, musicales, etc).

Adopté à l'unanimité.

- *Ensemble, Jouons à Fleury - Ludothèque* : 1 300 €. Il s'agit également d'une nouvelle association qui propose aux Fleurysiens de se réunir autour de jeux de société.

Adopté à l'unanimité.

- *FCPE Fleury* : 3 300 € pour les animations du marché de Noël (une abstention)

## **7. ADHESION A L'ASSOCIATION DES PETITES VILLES DE FRANCE :**

M. Ieckerf a rencontré les membres du bureau de l'APVF lors du congrès des maires. Il propose que la collectivité y adhère pour recevoir de l'information, participer à des réseaux, et à des actions de lobbying en faveur des petites villes.

Le montant de la cotisation est calculé au prorata du nombre d'habitants, soit 373.68 € pour l'année.

Adopté à l'unanimité.

## **8 . CREATION D'EMPLOI BUDGETAIRE NON PERMANENT :**

Mme Hoorelbeke expose que les effectifs de la garderie périscolaire de l'école élémentaire, sont toujours en progression à cette époque de l'année. La présence d'un troisième agent devient nécessaire pour respecter les règles d'encadrement.

Il est proposé de créer pour l'année scolaire 2012-2013, un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint technique à raison de 6 heures hebdomadaires en période scolaire rémunéré sur la base de l'indice majoré 308. Cet emploi sera pourvu par un agent non titulaire recruté en fonction des besoins.

Adopté à l'unanimité.

## **9. ACQUISITION DE TERRAIN :**

Le Conseil Général est propriétaire, sur le territoire de la commune, d'un terrain qualifié d'herbage, cadastré section ZI n°88.

Cette parcelle étant située à proximité de la digue, M. le Maire propose d'acquérir une bande de terrain d'environ 2 550 m<sup>2</sup> située le long de la digue, qui permettrait de prévoir 5m d'assise pour le renforcement de cet ouvrage, et 3m de circulation pour son entretien.

Des échanges avec le Conseil Général, il ressort que cette acquisition pourrait intervenir moyennant le prix de 2 250 € et aux conditions suivantes :

- La commune prend en charge la réalisation et les frais de géomètre de division de parcelle, afin d'individualiser une bande de 8 m le long de la digue (soit environ 2 550 m<sup>2</sup>) ainsi que les frais de résiliation partielle du bail rural de l'exploitant sur ces 2 550 m<sup>2</sup> et les éventuelles indemnités afférentes.
- Le Département prend en charge le déplacement de la clôture en place,

Adopté à l'unanimité

## **10. DENOMINATION D'UNE RUE :**

Il s'agit de dénommer la voie qui a été créée dans le parc d'activité, et qui relie le boulevard de la Suisse Normande à la route des digues. Cette voie portera le nom de « rue des primevères ».

## **11. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE SA DELEGATION :**

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le maire, au titre de cette délégation, à savoir :

### **14/12/2012 – n°08/2012 :**

Signature d'un marché de travaux avec l'entreprise JONES TP Zone Artisanale LA COUR AUX MARCHANDS 14310 VILLERS BOCAGE.

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES et le Cahier des Clauses Administratives Paritaires.

Les ouvrages et prestations faisant l'objet du marché sont réglés par application des prix unitaires dont le libellé et les quantités prévisionnelles sont indiquées sur le BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES.

Le marché est signé pour le montant suivant ainsi décomposé, sur la base des quantités estimatives du BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES.:

Mission de base : Préparation chantier, voirie travaux extérieurs, terrassement généraux, trottoirs et passage piéton	27 887,70 € HT
Option n° 1 : Evacuation et mise en décharge des terres de décapage	728,00 € HT
Option n° 2 : Réalisation d'un revêtement béton balayé	6851,50 € HT
<b><u>MONTANT TOTAL Mission de base + option 1 + option 2</u></b>	<b><u>35 467,20 € HT</u></b>

### **03/12/2012 – n°09/2012 :**

Signature d'un marché de travaux avec l'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS OUEST, 7 rue Newton 14120 MONDEVILLE.

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES et le Cahier des Clauses Particulières.

Les ouvrages et prestations faisant l'objet du marché sont réglés par application des prix unitaires dont le libellé et les quantités prévisionnelles sont indiquées sur le BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES.

Le marché est signé pour le montant suivant ainsi décomposé, sur la base des quantités estimatives du BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES.

TRANCHE FERME Rue GUESDE 55 002,00 Rue FERRY 50 024,00	105 026,00 € HT
Option n° 1 : QPP : Fourniture, Travaux et pose de bordure béton type quai de bus y compris la mise en place sur semelle spécifique	3 990, 00 € HT
Option n° 2 : Parking	14 407, 50 € HT

TRANCHE CONDITIONNELLE Rue SEMARD	35 541,25 € HT
<b><u>MONTANT TOTAL : Tranche ferme (avec option 1 et 2) + tranche conditionnelle</u></b>	<b><u>158 964,75€ HT</u></b>

Fleury-sur-Orne, le 21/12/2012.  
Extrait certifié conforme  
Marc LECERF, Maire.